



N° OJ : 70

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019

Objet : Culture 2019.- Subside à l'asbl Explore.Brussels.- Montant : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl EXPLORE.BRUSSELS pour l'organisation de l'événement BANAD 2019 (Brussels Art Nouveau and Art Deco Festival);

Vu le crédit prévu à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'un montant de 5.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention de l'asbl EXPLORE.BRUSSELS pour l'organisation de l'événement BANAD 2019 (Brussels Art Nouveau and Art Deco Festival);

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :